

Comment obtenir la carte BREIZHGO SOLIDAIRE ? LE FORMULAIRE



Madame Monsieur

Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][][][] Ville :

Téléphone : [][][][][][][][][][][][] E-Mail :@.....

CETTE DEMANDE EST :

Une première demande de droits Un renouvellement de droits

▪ **Si vous possédez déjà une carte KorriGo**, précisez son n° (inscrit sous la photo)
n° [][][][][][][][][][][][]

▪ **Si vous ne possédez pas de carte KorriGo**, complétez le formulaire de demande de carte KorriGo disponible sur le site TER BreizhGo.

VOTRE STATUT :

- Demandeur d'emploi inscrit au Pôle emploi Bretagne depuis plus de 4 mois non indemnisé ou indemnisé à moins de 80% du SMIC
- Bénéficiaire de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA)
- Bénéficiaire du RSA sans complément d'activité
- Bénéficiaire de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- Bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)
- Bénéficiaire d'un contrat d'insertion : PACEA (Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), CUI (Contrat Unique d'Insertion), CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion)
- Stagiaire rémunéré par le Conseil régional de Bretagne



Nous souhaiterions connaître vos préférences de mode de transport :

TER BreizhGo uniquement Cars BreizhGo uniquement TER et Cars BreizhGo

Fait à , le

Je déclare exacts les renseignements remplis.

Conformément à la réglementation application relative au transfert, à la collecte, la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi Informatique et Libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, toute personne concernée par un traitement de données à caractère personnel, peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité, du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, du droit de définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de ses données personnelles en cas de décès.

À ce titre, toute personne justifiant de son identité pourra exercer ses droits en adressant sa demande à donnees-personnelles-ter@sncf.fr ou à l'adresse postale : Correspondant DPO TER - Département juridique de SNCF Voyageurs SA - Campus INCITY, 116, cours Lafayette CS 13511 69489 LYON Cedex 03 France.

Signature

Veillez renvoyer, par courrier,
ce formulaire rempli avec les pièces à joindre
(délivrées par des organismes bretons) à :

FabriKorriGo
BP90527
35005 Rennes Cedex

PIÈCES À JOINDRE

- Si vous êtes **demandeur d'emploi** non indemnisé ou indemnisé dans la limite de 80% du SMIC ou bénéficiaire de l'**ASS**, la photocopie de :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une)
 - Votre attestation d'inscription de demandeur d'emploi (de plus de 4 mois)
 - Votre dernier avis de paiement détaillé de moins de 2 mois
 - Votre notification d'ouverture de droits (ou de rejet), datée de moins de 2 mois
- Si vous êtes **bénéficiaire de l'ADA** (hébergé dans un centre agréé ou pas) :
 - Votre pièce d'identité (ou récépissé de dépôt de la demande d'asile)
 - Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une)
 - Votre attestation d'hébergement émise par le centre d'accueil agréé ou votre dernier avis de paiement de moins de 2 mois
- Si vous êtes bénéficiaire du **RSA sans complément d'activité** ou de l'**AAH**:
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une)
 - Votre dernier avis de paiement détaillé de moins de 2 mois versé par la CAF/MSA
- Si vous êtes bénéficiaire de l'**ASPA** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une)
 - Votre attestation de paiement ventilée de moins de 2 mois
- Si vous êtes en **contrat d'insertion** (PACEA, CUI, CDDI)
ou en **Stage rémunéré par le Conseil régional de Bretagne** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une)
 - Votre contrat d'insertion en cours ou votre convention de stage, validée par le Conseil Régional de Bretagne